DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 09.036

L'An deux Mille Neuf, le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 mars 2009 Le 16 mars 2009

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO M. GUIARD représenté par M. MERLE Mme MONNEREAU représentée par Mme BOURDEAU

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE: Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 32

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: ECOLE MATERNELLE JULES FERRY - PROJET DE FERMETURE

CONDITIONNELLE DU QUATRIEME POSTE D'ENSEIGNANT

MOTION DE PROTESTATION

RAPPORTEUR: Mme GRAMMATICO

<u>VOTE</u>: UNANIMITE

Par un courrier en date du 23 février 2009, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Poitiers nous a fait part du projet de fermeture conditionnelle du quatrième poste d'enseignant de classe maternelle de l'école Jules FERRY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du Rapporteur,
- VU le courrier du 23 février 2009 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Poitiers,
- APRES en avoir délibéré,

S'OPPOSE

- au projet de fermeture conditionnelle du quatrième poste d'enseignant de classe maternelle de l'école Jules FERRY, pour la rentrée scolaire 2009.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 1^{er} avril 2009

Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT